

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES *ET* CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

*RESPONSIBLE PURCHASING POLICY AND
SUPPLIER CODE OF CONDUCT*





I Préambule

La Politique d'Achats Responsables et le Code de Conduite Fournisseurs de SEBIA s'inscrivent dans une démarche de performance durable, visant à concilier développement économique, progrès social, et respect de l'environnement.

En tant qu'acteur majeur du diagnostic médical in vitro, nous reconnaissons l'impact de nos actions et de nos décisions d'achat sur nos parties prenantes ainsi que sur l'environnement.

Le présent document traduit la volonté de SEBIA d'exercer ses activités de manière éthique et responsable, tout en contribuant positivement à la société et aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Notre engagement repose notamment sur les engagements nationaux et internationaux suivants :

- Le Pacte mondial des Nations Unies, signé par SEBIA en mai 2024, ses Dix principes ainsi ses 17 ODD ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948) ;
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions n°29, 105, 138, 182 et n°155 ;
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- La loi française « Sapin II » du 9 décembre 2016 ;
- Le règlement européen REACH sur les substances chimiques dangereuses.

La dynamique de développement durable ne pouvant se faire sans l'implication de nos partenaires, nous attendons de nos fournisseurs une adhésion forte à nos engagements et une conformité sans faille aux normes et réglementations en vigueur afin que la pratique des achats responsables soit une préoccupation commune.

Le périmètre couvert par ce document est l'ensemble du groupe SEBIA en France et à l'international.

I Preamble

SEBIA's Responsible Purchasing Policy and Supplier Code of Conduct reflect our commitment to sustainable performance, combining economic development, social progress, and environmental protection.

As a major player in in vitro medical diagnostics, we recognize the impact of our activities and purchasing decisions on our stakeholders and on the environment.

This document expresses SEBIA's intent to operate ethically and responsibly, while contributing positively to society and the Sustainable Development Goals (SDGs).

Our commitment is based on the following national and international regulations and principles :

- The United Nations Global Compact, signed by SEBIA in May 2024, including its Ten Principles and the 17 SDGs;
- The Universal Declaration of Human Rights (UN, 1948);
- The ILO core conventions, including No. 29, 105, 138, 182 and No. 155;
- The OECD Guidelines for Multinational Enterprises;
- The French law known as "Sapin II" of 9 December 2016;
- The EU REACH regulation on hazardous substances.

The dynamic of sustainable development cannot be achieved without the involvement of our partners, we expect from our suppliers a strong adherence to our commitments and an unflinching compliance with the standards and regulations in force so that the practice of responsible purchasing is a common concern.

The scope covered by this document is the entire group SEBIA in France and internationally.



II Objectifs et engagements de SEBIA

2.1. Les achats responsables visent à :

- Intégrer les principes du développement durable dans chaque décision d'achat ;
- Créer de la valeur partagée avec les fournisseurs et partenaires ;
- Favoriser les produits, services et pratiques respectueux de l'environnement et des droits humains ;
- Promouvoir l'innovation, l'inclusion et la transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

Au-delà du respect des différentes réglementations applicables notre groupe a pour ambition d'améliorer les pratiques dans sa chaîne d'approvisionnement et contribuer ainsi à la création de filières d'approvisionnement éthiques et responsables.

2.2. SEBIA s'engage à maintenir un processus d'achats équitable et impartial lors de la sélection de ses fournisseurs.

Cette sélection se fera en fonction de critères et d'objectifs prédéfinis, tout en favorisant en termes de performance RSE:

- Les fournisseurs et prestataires qui participent au développement du tissu économique là où ils sont implantés.
- Les produits et services avec le meilleur impact environnemental possible sur l'ensemble de leur cycle de vie des produits et services.

Les raisons de non-sélection des fournisseurs seront communiquées de manière transparente aux candidats non retenus.

Nos objectifs 2026 :

- **100% des nouveaux fournisseurs directs soumis à une évaluation couvrant des thématiques ESG**
- **Être garant des relations éthiques sur le long terme avec les fournisseurs clefs**
- **Réduire notre impact carbone de 5 à 10%**

II Goals & SEBIA's commitments

2.1. Responsible purchasing aims to:

- Integrate sustainable development principles into every purchasing decision;
- Create shared value with suppliers and partners;
- Promote environmentally friendly and human rights-respecting products, services, and practices;
- Encourage innovation, inclusion, and transparency throughout the supply chain.

Beyond complying with the various applicable regulations, our group aims to improve practices in its supply chain and thus contribute to the creation of ethical and responsible supply chains.

2.2. SEBIA undertakes to maintain a fair and impartial purchasing process when selecting its suppliers.

This selection will be made based on predefined criteria and objectives, while favoring in terms of CSR performance:

- Suppliers and service providers who contribute to the development of the economic fabric where they operate.
- Products and services with the best possible environmental impact throughout their entire life cycle.

The reasons for non-selection of suppliers will be communicated in a transparent manner to unsuccessful candidates.

Our 2026 objectives:

- **100% of new direct suppliers are subject to an assessment covering ESG issues**
- **Ensuring long-term ethical relationships with key suppliers**
- **Reducing our carbon footprint by 5 to 10%**



III Principes Directeurs

Sebia s'assure que ses fournisseurs respectent les réglementations en vigueur tout au long de la relation contractuelle.

3.1 Responsabilité sociale : Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long de notre chaîne d'approvisionnement



Les fournisseurs s'engagent à respecter les droits fondamentaux du travail définis par l'OIT, interdire le travail forcé, le travail des enfants et toute forme d'exploitation, assurer la santé, la sécurité et la dignité des travailleurs, promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

Prévention du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage

Nos fournisseurs et sous-traitants :

- doivent être respectueux des droits fondamentaux ;
- ne doivent pas accepter le travail des enfants et respecter l'âge minimum de travail tel que défini par la législation nationale ;
- ne doivent pas recourir à la servitude pour dettes ou au travail forcé, à l'esclavage, au travail pénitentiaire involontaire ou au trafic d'êtres humains ;



III Guiding Principles

Sebia ensures that its suppliers comply with applicable regulations throughout the contractual relationship.

3.1 Social Responsibility: Enforcing and promoting fundamental rights throughout our supply chain



Suppliers commit to uphold the fundamental labor rights defined by the ILO, prohibit forced labor, child labor, and all forms of exploitation, ensure workers' health, safety, and dignity, promote diversity and equal opportunities.

Prevention of child labour, forced labour and slavery

Our suppliers and subcontractors:

- must respect fundamental rights;
- must not accept child labour and must comply with the minimum working age as defined by national legislation;
- must not resort to debt bondage or forced labour, slavery, involuntary prison labour or human trafficking;





Conditions de travail

Nous attendons de la part de nos fournisseurs et sous-traitants :

- Qu'ils se conforment aux lois applicables concernant les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages sociaux ;
- Qu'ils payent des salaires équitables qui répondent au minimum aux normes applicables ou nationales en vigueur ;
- Qu'ils se conforment aux réglementations et normes en matière de santé et de sécurité, notamment en fournissant un lieu de travail sûr et sain aux travailleurs ;
- Qu'ils respectent le droit à la formation, le droit syndical et la liberté d'association ;
- Qu'ils préservent la diversité et ne pratiquent aucune forme de discrimination
- Qu'ils répriment toute forme d'harcèlement

De manière générale nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en œuvre des actions de prévention et d'atténuation liées aux risques de violation de ces droits et qu'ils s'assurent du respect de ces principes sur leur chaîne de sous-traitance.

3.2 Responsabilité environnementale : Prévention de la pollution, réduction des émissions de CO₂, gestion durable des ressources et adoption de produits éco-conçus



Nos fournisseurs doivent respecter les principes de protection de l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Ils doivent respecter la réglementation environnementale en vigueur, notamment REACH ; réduire leurs consommations et leurs déchets ; favoriser l'économie circulaire et les produits à faible impact ; suivre les bonnes pratiques de gestion de substances chimiques.

Working conditions

We expect our suppliers and subcontractors to:

- Comply with applicable laws regarding wages, working hours, overtime and benefits;
- Pay fair wages that meet at least the applicable or national standards in force;
- Comply with health and safety regulations and standards, in particular by providing a safe and healthy workplace for workers;
- Respect the right to training, trade union rights and freedom of association;
- Preserve diversity and do not practice any form of discrimination
- Crack down on all forms of harassment

In general, we expect our suppliers and subcontractors to implement preventive and mitigating measures related to the risks of violating these rights and to ensure compliance with these principles throughout their subcontracting chain.

3.2 Environmental Responsibility: Pollution prevention, CO₂ reduction, sustainable resource management, and adoption of eco-designed products.



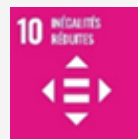
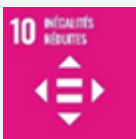
Our suppliers must comply with environmental protection principles throughout their entire supply chain.

They must comply with current environmental regulations, including REACH; reduce their consumption and waste; promote the circular economy and low-impact products; and follow good practices in chemical management.



3.3 Éthique et transparence : Intégrité, équité, loyauté dans les relations commerciales, lutte contre la corruption et protection des données.

3.3 Ethics and Transparency: Integrity, fairness, honesty in business relationships, anti-corruption measures, and data protection.



Le Groupe Sebia s'engage à instaurer des relations partenariales, collaboratives et équilibrées avec ses fournisseurs, dans un cadre de confiance réciproque.

Sebia Group is committed to establishing partnership-based, collaborative and balanced relationships with its suppliers, within a framework of mutual trust.

SEBIA applique une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, de la fraude et du blanchiment d'argent. Les fournisseurs doivent agir avec intégrité, respecter la concurrence loyale et protéger les informations confidentielles.

SEBIA applies zero tolerance toward corruption, fraud, and money laundering. Suppliers must act with integrity, respect fair competition, and protect confidential information.

SEBIA a instauré un Code anti-corruption ainsi qu'un Code d'éthique et de conduite des affaires auxquels le fournisseur s'engage à adhérer. Ces adhésions sont une condition préalable à toute relation commerciale.

SEBIA has established an Anti-Corruption Code and a Code of Ethics and Business Conduct, which the supplier undertakes to adhere to. Adherence to these codes is a prerequisite for any business relationship.

SEBIA a par ailleurs mis en place une procédure pour la collecte et l'authentification des documents liés aux obligations de vigilance. L'obligation de vigilance du donneur d'ordre a pour objectif de lutter contre le travail dissimulé. La société doit vérifier que son fournisseur s'acquitte bien de ses obligations de déclaration, de paiement des cotisations et qu'il déclare bien ses salariés.

SEBIA has in addition implemented a process to collect and authenticate documents related to due diligence obligations. The purpose of the principal's due diligence obligation is to combat undeclared work. The company must verify that its supplier is complying with its obligations to declare and pay contributions and that it is declaring its employees.





IV Suivi, conformité et amélioration continue

SEBIA intensifiera ses efforts pour intégrer les enjeux RSE dans ses processus achat et promouvoir ainsi des achats responsables.

Les fournisseurs pourront être évalués sur leurs pratiques sociales, environnementales et éthiques (eco-scoring) dès la phase de sélection via des critères clairs et objectifs.

Des clauses sociales et environnementales seront systématiquement incluses dans les contrats fournisseurs et un suivi renforcé sera mis en place.

En cas de non-conformité, un plan d'action correctif sera demandé, SEBIA privilégiant en tout état de cause un dialogue constructif et ouvert.

Des manquements graves peuvent conduire à la suspension ou à la rupture du contrat

V Engagement du fournisseur

En signant ce document, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des principes de la Politique Achats Responsables et du Code de Conduite de SEBIA, et s'engage à les appliquer et à les diffuser auprès de ses propres sous-traitants.

Fait à : _____

le : _____

Nom du fournisseur : _____

Signature : _____

IV Monitoring, Compliance, and Continuous Improvement

SEBIA will step up its efforts to integrate CSR issues into its purchasing processes and promote responsible purchasing.

Suppliers will be assessed on their social, environmental, and ethical practices (eco-scoring) from the selection phase onwards, using clear and objective criteria.

Social and environmental clauses will be systematically included in supplier contracts, and enhanced monitoring will be put in place.

In case of non-compliance, a corrective action plan will be required, SEBIA will prioritize in all cases constructive and open dialogue.

Serious or repeated breaches may result in suspension or termination of the contract.

V Supplier's Commitment

By signing this document, the supplier acknowledges having read and understood SEBIA's Responsible Purchasing Policy and Supplier Code of Conduct and commits to applying and communicating them to its own subcontractors.

Place: _____

Date: _____

Supplier Name: _____

Signature : _____